



A AXEL IMMOBILIER S.A.
Société Anonyme au capital de 250.000 F
SIEGE SOCIAL : 1 avenue de la Libération
33 700 MERIGNAC
R.C.S. BORDEAUX : B 384 259 370

7 - DEC. 1999

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 OCTOBRE 1999

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf, et le quinze octobre à 11 heures, les actionnaires de la Société A AXEL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme au capital de 250.000 F, divisé en 2.500 parts de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Madame ARGENTI Martine préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur ARGENTI Bernard et Monsieur ARGENTI David présents et acceptant, possédant personnellement le plus grand nombre de voix sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur d'HERBIGNY Arnould est désigné secrétaire.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social, et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement de Monsieur David ARGENTI de son poste d'administrateur.

La Présidente dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- Le texte du projet de résolutions soumis à l'Assemblée.

La Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à la disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente informe alors l'Assemblée de la démission de Monsieur David ARGENTI de son poste d'administrateur. Elle propose de nommer en remplacement Mademoiselle Solène ARGENTI.

La discussion est ouverte, diverses observations sont présentées et la Présidente fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur David ARGENTI de son poste d'administrateur et décide de le remplacer par Mademoiselle Solène ARGENTI demeurant 19 rue Béranger 33600 PESSAC, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes clos le 31/12/2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'P' and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire

A stylized, handwritten signature in black ink, with a vertical line and several horizontal strokes.